



RÈGLEMENT

Dans le cadre de la **47e édition de Cinéma du réel** (22 - 29 mars 2025), de son volet professionnel **ParisDOC**, et à l'occasion des **6e Rendez-vous du documentaire de patrimoine, Cinéma du réel et Préludes** sont associés pour la remise du **Prix Préludes**, afin de soutenir la restauration du cinéma documentaire.

Préludes est un distributeur, vendeur international et une plateforme FVOD dédiée aux premières œuvres cinématographiques (de courtes et longues durées). Parallèlement à son travail de diffusion, elle s'engage dans l'accompagnement et l'émergence de nouveaux auteurs et la restauration de premières œuvres cinématographiques.

CINÉMA DU RÉEL et PRÉLUDES LANCENT UN APPEL À FILMS À RESTAURER, OUVERT DU 19 DÉCEMBRE AU 1er MARS 2025

1/ CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'inscription au Prix Préludes est gratuite et ouverte à tous les pays.

Pour être éligible, le film doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Être une première œuvre documentaire de long métrage produite (ne sont pas pris en compte les films d'école) française, européenne ou internationale.
- Faire l'objet d'une volonté de restauration par ses ayants droit, en vue d'une nouvelle distribution cinéma, TV, plateforme web ...
- Être libre de droits : la chaîne de droits clearée sera requise, les contrats d'auteur/rices - écriture, réalisation, musiques originales et additionnelles, images d'archives, - devront être fournis.
- Le matériel original du film doit être en pellicule - argentique et doit être accessible. Une lettre ou un mail d'autorisation de sortie des éléments du laboratoire conservateur est obligatoire, et devra nous être transmise. Elle devra lister les éléments disponibles et être accompagnée d'un devis du coût de sortie de ces éléments.

- Les droits de distribution et de diffusion du film doivent être libres de mandats (distribution salle, TV, plateformes web ...) au moment de leur inscription à l'appel à films - les contrats des mandataires passés devront être fournis.
- Un même film en projet de restauration ne peut pas postuler deux fois au Prix Préludes, sauf mention "Peut se représenter" accordée par le jury de l'édition précédente.

2/ SÉLECTION DES FILMS

Présélection : le festival se réserve expressément le droit de ne pas donner suite aux dossiers qui ne respectent pas les conditions d'éligibilité ou qui ne comportent pas les informations et pièces sollicitées dans le cadre du formulaire d'inscription.

Toute candidature ne sera validée et soumise au jury qu'à l'issue d'une conversation téléphonique menée avec le candidat par l'équipe en charge du prix à Préludes.

Les informations et le lien vers la vidéo/screener du film ne seront utilisés que dans le cadre du processus de sélection.

Un jury composé de professionnels et constitué spécifiquement pour ce Prix, sera chargé d'examiner l'ensemble des films inscrits et de désigner un lauréat. Il se réunira dans le courant du mois de mars. Le film lauréat sera notifié dans les jours suivants la délibération du jury .

Le jury remettra le Prix Préludes au film lauréat lors du palmarès du festival samedi 29 mars 2025.

3/ DOTATION

Le Prix Préludes est doté sous la forme de :

- Une restauration du film primé (un scan et une restauration en 4K réalisés par Préludes en association avec Micro Climat et Cosmo Digital, en fonction des éléments disponibles).
- Une accréditation professionnelle (d'une valeur de 50 €) offerte aux ayants-droit du film primé, leur donnant accès à toute la programmation du festival et aux activités de ParisDOC, lors du Cinéma du réel 2026.
- Une projection du film primé restauré à l'occasion de Cinéma du réel 2026 dans le cadre des *Rendez-vous du documentaire de patrimoine*.

4/ CONTREPARTIES

- Préludes fera l'acquisition des droits disponibles du film d'un commun accord avec les ayants droits, et mandataires du film.
- Le film primé devra inclure visiblement les palmes fournies par Cinéma du réel et Préludes sur tous les documents promotionnels et les dossiers de presse édités ultérieurement, dans le cadre d'une distribution commerciale ou non ou d'une présentation en festival en France et à l'étranger. Ces palmes devront également figurer au générique du film et sur toute édition DVD au côté des mentions liées à la restauration du film.



5/ INSCRIPTION ET ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'inscription se fait uniquement via le formulaire accessible sur la page des Rendez-vous du documentaire de patrimoine du site internet cinemadureel.org

Pour toute demande spécifique, veuillez nous contacter aux adresses suivantes en copie l'une de l'autre : acquisitions@preludes.fr - cinereel-parisdoc@bpi.fr.

Si vous acceptez et comprenez ces conditions, veuillez remplir le formulaire d'inscription.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 1e MARS 2025 à 23h59

Catherine Bizern
Directrice artistique et Déléguée Générale de Cinéma du Réel
Thomas Choury
Responsable de ParisDOC, Rendez-vous du documentaire de patrimoine

Thomas Carillon
Président fondateur de Préludes
Louise Gerbelle
Chargée de la diffusion